

RÉSOLUTION

Berne, le 11 mai 2012

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ(E)S DE L'USS

POUR PROTÉGER LES SALAIRES ET LES EMPLOIS : UN COURS DE FR. 1,40 POUR 1 EURO

Le fait qu'elle a sa monnaie propre, le franc suisse, devrait profiter à notre pays. Actuellement, c'est le contraire qui a lieu. En effet, malgré un taux plancher de Fr. 1,20 pour 1 euro, le franc est fortement surévalué. Selon les calculs de l'Union syndicale suisse (USS), un taux se situant entre Fr. 1,40 et Fr. 1,50 pour 1 euro serait équitable.

Cette surévaluation entraîne une pression sur les salaires et les emplois. De fait, si le cours du franc ne s'adapte pas à la situation de l'économie réelle, cette dernière doit s'adapter, ce qui est douloureux, à ce mauvais taux. Le personnel de nombreuses entreprises, dont le temps de travail a été prolongé, doit effectuer du travail supplémentaire non rémunéré. Le chômage augmente. Les prix baissent en Suisse. Si cette évolution se poursuit, il pourrait ne pas y avoir de hausse des rentes AVS au début de 2013. On risque d'assister à une évolution déflationniste.

La Constitution fédérale donne un mandat clair à la Banque nationale suisse (BNS), celui d'assurer la stabilité des prix et, ce faisant, de tenir compte de l'évolution de la conjoncture. Ce mandat n'est pas rempli : en Suisse, les prix baissent et le chômage augmente. À cause de la très forte surévaluation du franc, la politique monétaire appliquée est restrictive.

Depuis 1978, la BNS a contrôlé le franc en appliquant un taux plancher plus ou moins communiqué publiquement ; par le passé, lorsque 80 centimes valaient 1 Deutsche Mark, puis lorsque Fr. 1,45 ou Fr. 1,50 valait 1 euro. Fin 2009, elle a renoncé à cette politique bien « enracinée ». Que le franc se soit ensuite fortement apprécié est aussi une conséquence du renoncement à cette politique.

C'est pourquoi l'USS demande ceci :

- La BNS doit agir. Elle doit relever le taux plancher. Il faut viser un taux de Fr. 1,40 pour 1 euro. Cela permettra d'empêcher une très forte pression sur les salaires et les emplois.
- La Confédération doit la soutenir dans ses efforts, par exemple en introduisant des contrôles des mouvements des capitaux si la spéculation sur le franc s'amplifie démesurément.
- Il faut qu'en Suisse, l'on verse des salaires suisses. Les mesures d'accompagnement et la libre circulation des personnes imposent un tel principe. La Confédération et les cantons doivent appliquer ce dernier d'une manière conséquente. Les salaires versés en euros ou diminués pour les frontaliers et frontalières sont inadmissibles.